



- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central

- Monique OBLET (*Industrie*) - Mireille DE VOLDER (*Méditerranée*) -
- Alain GUILLOU (*Ouest*) - Olivier YERLE (*Progiciels*) -
Benoît WENK (*EST*) - Pierre ROI (*GFI EUVOXA*) -

Numéro 111 - 16 octobre 2008

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI -
bureau 603, 199 rue Championnet 75018 PARIS
- Mail : cgcgfi@free.fr - tél : 01 44 85 88 92
(répondeur si absent) - Site WEB : www.fieci-cgc.org

700.000 € de supplément de Participation : ... c'est pas trop tôt !

Cette opération initiée il y a 15 mois(sic) a fait couler beaucoup d'encre ! On aura entendu tout et n'importe quoi ! La CFE-CGC qui a pris une part importante dans ce dossier vous en propose une chronologie succincte. Chacun jugera !*

1^{er} juin 2007, Comité Central d'Entreprise(CCE) de l'UES GFI (GFI Informatique + GFI Progiciels + Némausic) en pleine OPA de FUJITSU : le représentant syndical CFE-CGC interpelle J TORDJMAN et lui demande, entre autres, de compenser la diminution du montant de Participation qui sera induite par les frais exceptionnels et très importants de la défense de GFI contre l'OPA (frais estimé par la CFE-CGC à environ 5M€ : banque(s) conseil, cabinet d'avocats, communication etc...).

Pour la CFE-CGC, pas question que les Salariés soient pénalisés par un tel événement, imprévisible et sans aucun rapport avec leur travail quotidien ! Surtout que 1500 d'entre eux (sur 3800 Salariés consultés par référendum) ont émis un avis massivement favorable (99%) pour la mise en place d'une nouvelle formule de calcul du montant de Participation, plus avantageuse : comme marché de dupes, difficile de faire mieux, vous en conviendrez ! Dans ce contexte, **J TORDJMAN s'engage à compenser la diminution de Participation évoquée.**

Septembre 2007 (échec de l'OPA) - mai 2008, les représentants CFE-CGC labourent le terrain :

remise de propositions chiffrées et juridiquement étayées en CCE, CE et commission paritaire (le versement d'un supplément de Participation, nouvelle disposition prévue par la toute récente loi du 30 décembre 2006, doit recevoir l'aval du Conseil d'Administration), discussions bilatérales avec la Direction, audience d'une délégation de nos représentants le 14 février 2008 auprès de J TORDJMAN à J-10 avant la clôture des comptes 2007, consultation de l'expert-comptable du CCE, communication auprès des Salariés par nos lettres syndicales mensuelles, tracts référendums, remise d'un dossier aux administrateurs APAX siégeant au Conseil d'Administration de GFI Informatique, puis interpellation de vive voix de ceux-ci en CCE du 19 mars 2008 mais aussi en marge de l'AG du 21 mai 2008 des actionnaires de GFI Informatique, réunions de la commission de suivi de l'accord de Participation les 14 décembre 2007 et 26 mai 2008....

Vigilance excessive ? Non ! Vigilance nécessaire !

Qu'on en juge : la restructuration non prévue (sic!) de la filiale italienne (cf notre lettre n°103 de février 2008, « Basta Italia ! ») impose une charge supplémentaire de 4,2M€ et ...**patatras !** la Participation est divisée par deux par rapport à 2006. Pire : l'engagement de J TORDJMAN du 1^{er} juin est sans effet tant le niveau des charges est désormais élevé ! Pour maintenir un niveau de Participation comme en 2006, il faut « neutraliser » les frais de l'OPA **et** ceux de la restructuration de la filiale italienne. **Conséquence** : un supplément de Participation de 691K€.. Mais...La Direction joue la montre... : de toute évidence, ça n'est pas pour tout de suite ! La perspective de déplaire au marché en publiant un ROC/CA (rentabilité opérationnelle) pour le 1^{er} semestre 2008, en retrait de 0,1 ou 0,2 points à cause de cette opération, y serait-elle pour quelque chose ?

26 juin 2008, les Salariés reçoivent leur Participation pour 2007 (sans le moindre supplément, évidemment!) : **en moyenne, 200€ brut** (hors CSG et CRDS), **soit moitié moins que pour 2006 !** Pas étonnant : avec les frais d'OPA et ceux de la restructuration de la filiale italienne, la formule de calcul de la Participation ne produit que 776.000€ pour les 3800 salariés de l'UES !

Juillet 2008 - septembre 2008, la Direction tente de « transformer » le supplément de Participation en une distribution d'actions gratuites : 100% sécurisé d'un côté (investissement dans un FCPE monétaire du Plan Epargne Entreprise), 100% risqué de l'autre car 100% investis en actions GFI : **En pleine crise financière et dégringolade boursière...cette initiative est surprenante !**

Les représentants CFE-CGC démontrent que l'opération n'est pas viable : impossible de fixer « la » valeur de l'action dans un marché en chute libre ! Impossible de déterminer équitablement le nombre d'actions par Salarié.....etc .

Le temps presse : le paroxysme de la crise financière est atteint ! Le spectre d'un accès beaucoup plus difficile au crédit incite les entreprises à surveiller leur « cash » comme le lait sur le feu ! **Dans ce contexte, pas de doute que les as de la finance qui sont aux commandes de GFI, ont eu des yeux de Chimène pour les 700.000 € destinés aux Salariés ! Attention : danger !**

26 septembre 2008, Commission de suivi de l'accord de Participation : la Direction annonce officiellement le versement de **700.000 € de Participation supplémentaires** (au plus tard, le 31 décembre 2008), ce qui représente environ **200€ brut par Salarié**(hors CSG et CRDS) . Compte-tenu du montant versé en juin, le niveau de Participation 2007 sera finalement maintenu par rapport à 2006 : **OUF !**

La CFE-CGC est lucide: **400€ annuels, c'est encore bien trop modeste !** Pourtant, la situation a évolué : en 2005, chaque Salarié avait reçu une misère de 20€ et pour les exercices antérieurs, une aumône d'à peine 60€ ! **Beaucoup reste à faire : les filiales Chronotime, Infogen, Monetic et BTD Consulting distribuent quant à elles, plus de 1000€ par Salarié !**

Mais, aujourd'hui, ne nous voilons pas la face, les événements extérieurs risquent de nous imposer d'autres priorités : la crise financière monstrueuse qui s'abat sur nos têtes, entraînera une crise économique sévère, qui impactera le Groupe GFI d'une façon ou d'une autre. Les SSII sont en première ligne en cas de retournement de conjoncture ! Alors, il est à craindre que les mois qui arrivent nous apportent un lot d'événements exceptionnels qui nous concerneront tous. Face à cette éventualité, nos représentants se montreront très vigilants sur au moins 2 priorités essentielles :

L'EMPLOI et LES SALAIRES

Ils ne manqueront pas de tirer le signal d'alarme et de demander des comptes à la Direction à la moindre alerte !

* nous tenons à la disposition de chacun toute les pièces justificatives nécessaires.

Info PRUD'HOMMES 2008

1- Le conseil de prud'hommes est un tribunal spécialisé chargé de faire respecter les textes légaux et conventionnels relatifs au droit du travail.

2- Il est composé de juges non professionnels élus pour 5 ans : les « conseillers prud'homaux », représentant en nombre égal et pour moitié, les employeurs et les salariés. Les conseillers employeurs et salariés se prononcent sur une affaire à égalité des voix. Cependant, en cas de partage des voix, le conseil de prud'hommes se réunit à nouveau sous la présidence d'un magistrat du tribunal d'instance, le juge départiteur : cette nouvelle audience permet de départager les conseillers.

3- Chaque conseil de prud'hommes est divisé en 5 sections spécialisées dans les principaux secteurs du monde du travail : encadrement (section créée à l'initiative de la CFE-CGC), industrie, agriculture, commerce et services commerciaux, activités diverses.

Les PRUD'HOMMES : à quoi ça sert ?

LE 3 DÉCEMBRE
votez!



ÉLECTIONS
PRUD'HOMALES
2008

4- Le conseil de prud'hommes intervient à la demande du salarié ou de l'employeur. Il dispose d'une compétence exclusive et règle notamment les litiges individuels liés au contrat de travail ou d'apprentissage entre employeurs et salariés. On compte aujourd'hui 14.512 conseillers répartis en 210 conseils. Chaque département possède au moins un conseil de prud'hommes.

5- Les conflits portés devant le tribunal des prud'hommes concernent généralement : le paiement du salaire ou des primes, la durée du travail, les jours de repos ou de congé, les conditions d'hygiène et de sécurité du poste de travail, le licenciement, les sanctions disciplinaires irrégulières ou injustifiées.

Pour toute information :

cgcgfi@free.fr,

bureau syndical GFI:

01 44 85 88 92 / 06 83 09 41 92

Comment voter ?

Par corps présent : votre bureau de vote est indiqué sur la carte électorale que vous avez reçue à votre domicile.

Par correspondance (le plus pratique) : le matériel de vote arrivera à votre domicile au plus tard le 21 novembre. Pour être certain que votre suffrage parvienne à temps au bureau de vote, postez votre lettre au plus tard le 24 novembre.

Par internet : uniquement les électeurs inscrits sur PARIS. Attention : le scrutin est ouvert du 19 novembre 9H au 26 novembre 18H.

Infos—Infos—Infos—Infos—Infos

- à ce jour, vous devez impérativement être en possession de votre carte d'électeur « Prud'Hommes 2008 »
- si vous êtes « cadre » vous devez être inscrit dans le collège « SALARIES » section : **ENCADREMENT**
- si vous n'êtes pas « cadre », vous devez être inscrit dans le collège « SALARIES » section **ACTIVITES DIVERSES**.

Vous voulez tout savoir sur les Prud'hommes ?

Visitez le site CFE-CGC dédié :

www.toutsurlesprudhommes.com

Les enjeux...Les enjeux...Les enjeux...Les enjeux...Les enjeux...Les enjeux...

1- l'élection des conseillers prud'homaux :
les conflits du travail, ça n'arrive pas qu'aux autres !

2- la mesure nationale de représentativité des Organisations Syndicales :
les nouvelles lois sur la représentativité des syndicats favorisent le « bi-partisme » CGT/CFDT. Une 3^{ème} force syndicale doit impérativement émerger : la CFE-CGC doit être cette 3^{ème} force !

Votez et faites voter massivement pour la CFE-CGC !

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 2008



AU SERVICE
DE L'ENCADREMENT
D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN

